



La Communauté de Communes Saulieu - Morvan met en place la collecte séparée des biodéchets (restes de repas et déchets de cuisine) sur le territoire pour permettre à l'ensemble des administrés de composter (loi AGEC). Ce tout nouveau service peut interroger. Voici quelques réponses à vos éventuelles questions :

De nouvelles bornes pour déposer vos biodéchets dans votre commune :

4 biobornes sont en place sur le territoire : deux à Saulieu, une à Rouvray et une à la Roche En Brenil. Elles permettent le stockage des biodéchets avant collecte dans les meilleures conditions d'hygiène.



Des kits biodéchets pour faciliter le geste de tri :

Ils sont composés : d'un bioseau, d'un lot de 100 sacs kraft. Un seul kit est distribué par foyer.

Ces kits vous permettent de récolter vos biodéchets chez vous et de les déposer dans les bornes dédiées.

Vous pouvez les récupérer gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile :

- en Mairie
- au Service Gestion des Déchets Ménagers (place Charles De Gaulle à Saulieu)
- en déchèterie

Attention :

Pour éviter les salissures sur les bornes de collecte, utilisez les sacs kraft fournis avec le kit (ou tout autre sac kraft certifié biodégradable **sans fenêtre plastique**).

Il ne faut pas jeter les déchets alimentaires en vrac ni dans des récipients en plastique.



Des kits pour qui ?

Pour l'ensemble des foyers qui le souhaite.

Collecte séparée des biodéchets et compostage font bon ménage !

Si vous compostez déjà chez vous, continuez !

Les déchets organiques représentent un tiers du contenu de nos poubelles sans compter les déchets de jardin !

En compostant nos déchets de cuisine et de jardin, non seulement nous réduisons de manière significative le volume de nos poubelles, mais nous limitons le recours à l'enfouissement.

Cette collecte par bioborne peut vous permettre d'y jeter des déchets qui se compostent difficilement à domicile,

comme par exemple les agrumes, les coquilles d'huîtres, les os de viande etc...

La pratique du compostage ne doit pas être abandonnée.

Le nouveau dispositif de collecte des biodéchets en apport volontaire est complémentaire au compostage. Il ne s'y substitue pas.

Que puis-je déposer dans la bioborne ?

- Peaux et épluchures de fruits et légumes,
- Fruits et légumes abîmés,
- Restes de repas y compris viande et poisson,
- Marc de café, sachets de thé,
- Coquillages et fruits de mer
- Essuie tout et mouchoirs
- Litière végétale (uniquement)

Si vous avez un doute sur ce que vous pouvez mettre dans la borne, merci de vous référer aux consignes de tri (sur le sac kraft).

Tout ce qui n'est pas autorisé est interdit.

Que deviennent les biodéchets ?

Les biobornes sont collectées une fois par semaine et déposées sur une plateforme de compostage en Saône et Loire. La matière ainsi obtenue est ensuite valorisée en milieu agricoles.

Comment gérer mes biodéchets sans nuisances ?

Voici quelques astuces :

- Bien refermer votre bioseau après chaque dépôt et si possible l'entreposer dans un endroit fermé (dans un placard , sous l'évier par exemple).
 - Vider les jus et les sauces avant d'y déposer vos restes dans le bioseau et ainsi limiter la présence de liquide.
 - Déposer vos biodéchets sur les biobornes 1 à 2 fois par semaine, pour limiter la présence possible de moucheron.
- Les biobornes sont accessibles 7j/7 et 24h/24.

Pour toutes questions :

Service environnement
Communauté de Communes
Saulieu-Morvan
15 place Charles de Gaulle
21210 SAULIEU
03 80 64 81 18 - www.saulieu-morvan.fr

